

Défis à venir pour l'accueil de jour des enfants

Actualités
vaudoises

N°6 – 14 décembre 2023

Dans le canton, cet accueil est une politique publique à succès, qui allie les efforts des collectivités et des entreprises. La fondation qui le gère vient de présenter les grandes tendances et orientations à l'horizon 2030.



Elaboré il y a près de vingt ans et alors précurseur, le dispositif légal vaudois a été articulé de manière très innovante, avec l'institution d'une Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) pour recueillir les contributions financières de l'Etat, des entreprises et des communes, prendre en charge une partie des salaires du personnel travaillant dans les crèches et contribuer financièrement à l'accueil en milieu familial (mamans de jour). Parmi les grands principes, il faut retenir que les communes et les structures d'accueil doivent constituer des réseaux d'accueil de jour, à qui sont versées les subventions de la FAJE et qui conservent une autonomie tarifaire.

Ce dispositif a permis au fil du temps un accroissement très significatif des places d'accueil offertes: +85% en préscolaire et +209% en parascolaire! En 2022, les ressources de la FAJE se sont élevées à CHF 148,77 millions, dont 37% en provenance des employeurs, qui cotisent à hauteur de 0,16% de la masse salariale.

Un nombre de places à augmenter encore

Les efforts substantiels fournis ont permis d'atteindre un taux de couverture (nombre de places offertes pour 100 enfants) de 27,8% avec

l'offre subventionnée et de 33,1% en y agrégeant l'offre non subventionnée. Mais la pression se maintient sur l'offre, du fait de la croissance démographique, de la diminution du nombre de ménages dans lesquels seul l'un des deux parents exerce une activité professionnelle et de la hausse du taux moyen d'activité des mères. Selon une récente étude commandée par la FAJE, il faudrait atteindre à l'horizon 2025 un taux de couverture global, tous âges confondus, de 40%, soit 41'600 places à plein temps, alors qu'il y en avait 27'994 en 2021.

Cela dit, la réalité du terrain est contrastée, certains réseaux étant proches de la pleine satisfaction des besoins et d'autres continuant de souffrir d'un décalage important entre offre et demande. Par ailleurs, les taux d'occupation des structures varient fortement. Si une bonne majorité de réseaux affichent des taux entre 80 et 95%, il y en a d'autres qui sont au-dessous de 80%.

Des objectifs pour les réseaux

Dans ce contexte, la FAJE vient de fixer aux réseaux un objectif de croissance consistant à atteindre au moins la moitié des besoins estimés d'ici à 2030 dans le périmètre qu'ils

«Il faudrait atteindre à l'horizon 2025 un taux de couverture global, tous âges confondus, de 40%, soit 41'600 places.»

recouvrent. Elle accompagne toujours plus ces efforts, avec une participation globale au coût de l'accueil collectif passant de 14,5% en 2015 à 22,2% en 2022. De nouveaux efforts vont être faits, aussi pour l'accueil familial, afin de réduire l'écart de participation financière, mais également de redonner une image attrayante à un métier aujourd'hui un peu boudé, le nombre d'accueillantes étant en constante diminution.

La FAJE consacre aussi des montants importants aux coûts d'aménagement et de construction des crèches-garderies et unités d'accueil pour écoliers (+ 4 millions par année), ainsi que pour soutenir la création de places (+ 5 millions par année). Mais il y a toujours des écueils auxquels se heurtent les développements souhaités: les coûts, assumés principalement par les communes, et les possibilités concrètes de réalisation. On ne construit pas une crèche d'un coup de baguette magique, il faut trouver du terrain, transformer des locaux existants est souvent complexe. Sans oublier les difficultés à recruter du personnel.

La FAJE continuera d'apporter sa contribution à une meilleure conciliation entre travail et vie de famille, permettant ainsi aux parents de faire bénéficier la société de leurs compétences professionnelles. Elle travaillera à une évolution quantitative, à la croissance, sans sacrifier l'utilisation efficiente des moyens financiers, ce qui implique notamment un suivi des taux d'occupation des structures en fonction du type d'accueil. Elle favorisera aussi la diversification de l'offre et la recherche de synergies entre accueil collectif et accueil familial. Tels sont quelques-uns des objectifs et moyens qu'elle a identifiés et auxquels les employeurs et leurs représentants continueront volontiers de contribuer, tant le système mis sur pied il y a plus de quinze ans vaut la peine d'être défendu.

Olivier Rau

Impressum

Editeur :
Fédération patronale
vaudoise (FPV)
Rédacteur responsable :
B. Müller

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Actualités vaudoises de la FPV»), ainsi que la date de parution.

**GRAND CONSEIL,
GRANDE IDÉE**

Billet d'humeur

Le Conseil fédéral a décidé toute fin novembre de ne pas prolonger la prise en charge des vaccinations contre le COVID-19 administrées en pharmacie. Seuls les cabinets médicaux, les hôpitaux ou les centres de vaccination pourront continuer à réaliser cette prestation de manière gratuite. Un non-sens alors que ces lieux sont surchargés en période de pic de maladie.

La conférence latine des associations cantonales de pharmacies a rappelé que cette façon de fonctionner a pourtant fait ses preuves tant sur le plan de l'efficacité que de l'économicité. Deux députées, Mmes Weidmann Yenny (PLR) et Schaller (VL) sont parvenues aux mêmes conclusions et ont demandé au nom de leurs groupes si l'Etat de Vaud entendait prendre charge ces vaccinations dans le cas où le Conseil fédéral ne changeait pas d'avis.

Ce sera bien le cas, a répondu le Conseil d'Etat, appelant les personnes vulnérables et les plus de 65 ans à se vacciner. Et puisque cela ne sera à la charge du Canton que dès le 1^{er} janvier, les contribuables responsables feraient bien d'aller se faire vacciner tôt pour ne pas alourdir les dépenses de l'Etat de Vaud, et lui permettre ainsi de continuer à baisser les impôts !

Baptiste Müller